

Sport sur ordonnance. Il fait des émules !

Natation tai-chi, marche nordique, yoga, Qi gong... Lancé en 2012 à Strasbourg et très en vogue sur la côte basque, le dispositif « Sport Santé sur ordonnance » a vocation à être généralisé. À compter du 1^{er} mars, des séances pourront ainsi être prescrites aux patients souffrant d'affections de longue durée. Bon pour la santé et bon pour la Sécu, les méthodes préventives coûtant toujours moins cher que les traitements curatifs. Encore faut-il penser son financement...

Le sport sur ordonnance concourt à ce que le patient ne tombe pas malade, défend le Dr Guillaume Barucq.



Photo AFP

Qi gong (gymnastique chinoise traditionnelle) sur ordonnance : Claire Berthomieu, 40 ans, écoute attentivement la prescription médicale inhabituelle que lui délivre Guillaume Barucq, médecin généraliste à Biarritz (Pyrénées-Atlantiques), avant son opération d'un ligament d'un genou. « Il faut qu'elle perde du poids pour alléger la pression sur le genou tout en renforçant sa musculature, diagnostique ce dernier. Après l'opération, la rééducation ira plus vite », prédit-il. Le remède ? Du sport,

rien que du sport.

Bientôt dans tout l'Hexagone

Il en coûtera à la patiente, outre la consultation médicale, dix euros pour suivre douze séances de Qi gong étalées sur trois mois, sous l'œil attentif d'un éducateur sportif en Activité physique adaptée. Un programme qui coûte, en réalité, 60 euros au total. Les 50 euros restants seront payés par l'association Côte Basque Sport Santé, financée en partie par la ville de Biarritz et par des partenaires privés, tels que Groupe Pasteur Mutualité ou Chèque Santé.

D'abord une vingtaine, ils sont désormais 90 médecins de la côte basque, en majorité généralistes, à adhérer à « Sport santé sur ordonnance », un dispositif inauguré en 2012 par la ville de Strasbourg et qui, depuis, s'est étendu à plus d'une quinzaine de communes en France. Sa généralisation à l'ensemble du territoire a été votée en 2015 dans le cadre de la loi Santé. Les décrets d'application sont parus le 31 décembre 2016.

À Biarritz, les prescriptions sont mises en œuvre par un réseau d'associations sportives auprès desquelles les patients réalisent leurs activités physiques.

Le système à l'ancienne dépassé

« Le dispositif a été monté de toutes pièces par les acteurs locaux car il n'existe pas de modèle au niveau national, ni de financement pour la prise en charge des activités physiques, explique Guillaume Barucq. La pra-

tique du sport sur ordonnance repose sur une volonté politique et le bon vouloir des associations et de partenaires privés », insiste cet adjoint à l'environnement (sans étiquette) du maire centriste de Biarritz, Michel Veunac. Pourtant, « le sport sur ordonnance est un moyen de réduire le déficit de la Sécurité sociale puisqu'il concourt à ce que le patient ne tombe pas malade », souligne le médecin, 39 ans, qui pratique lui-même le surf et a écrit un ouvrage intitulé « Surf Thérapie ». Il tempête : On ne va pas rester à un système à l'ancienne, uniquement curatif, qui coûte de plus en plus cher et où, chaque jour, on compte de plus en plus de malades à qui l'on prescrit des traitements qui coûtent une " blinde " ! ».

Prévenir les affections de longue durée

« On sait que les affections de longue durée, celles justement qu'on peut soigner par un traitement préventif comme les maladies type diabète 2, arthrose, affections psychologiques, maladies cardio-vasculaires, touchent dix millions de personnes », insiste-t-il, rappelant que l'activité physique est reconnue dans la prévention de nombreuses pathologies. Si le Dr Barucq est satisfait de la publication, fin 2016, des décrets d'application de la réforme, il déplore que rien ne soit précisé sur l'aspect financier. À l'heure où le déficit de la Sécurité sociale est un des sujets phares de la campagne électorale présidentielle, il espère bien que celui qui l'emportera insufflera un nouveau souffle au « sport sur ordonnance ».